



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Pierre Lavielle
LET220934
Tél : 05 59 80 87 18
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

18 JUIL. 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté n° 64-2022-07-13-00005 du 13 juillet 2022 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatif aux travaux de confortement du pont sur le Laà et effacement du seuil de Sainte Suzanne à Orthez.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
Le responsable de l'unité quantité/lit
majeur

Pierre Escale

Monsieur le Président
Communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond Point des Chênes
BP 73
64150 MOURENX